



Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 10 mars 2022

n° 22_03_10_02

Objet de la délibération :
**Convention d'occupation
de locaux avec la
commune de Hanches**

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation :

04 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Épernon, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :

Stéphane LEMOINE, François BELHOMME, Annie CAMUEL, Yves MARIE, Gérald COIN, Gérard WEYMEELS, Daniel MORIN, Ann GRÖNBORG, Arnaud BREUIL, Jean-Luc DUCERF

Absents excusés : Philippe AUFFRAY, Michel DARRIVERE, Jean-Pierre RUAUT

En visio : Jocelyne PETIT, Éric SÉGARD Anne BRACCO

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise un accueil de loisirs situé dans les locaux scolaires de Hanches.

Les enfants sont accueillis tous les mercredis scolarisés et pendant les vacances scolaires des mois de juillet et août dans les locaux suivants, appartenant à la commune de Hanches :

- Salle de restauration scolaire et locaux techniques et sanitaires périscolaire les mercredis et extrascolaire, 398m²
- Les cours de récréation maternelle, 1 475m²
- Les cours de récréation élémentaires, préau couvert et le plateau sportif, 3105 m²

Les enfants d'âge maternel sont accueillis tous les mercredis de la période scolaire ainsi que pendant les mois de juillet août dans les locaux suivants :

- Salle de motricité maternelle du groupe scolaire, 124 m²
- Salle de repos de la classe 3 maternelle du groupe scolaire - Utilisation uniquement en Juillet et août, 45m²

Pour les enfants d'âge élémentaire :

- Le bâtiment préfabriqué et sanitaires du groupe scolaire - Utilisation les mercredis de la période scolaire, Superficie : 67 m²
- La salle des maîtres et la salle d'informatique - Utilisation uniquement les mercredis de la période scolaire, Superficie : 99m²
- Les salles BCD 2 et 3, la salle d'informatique et le WC élémentaire - Utilisation uniquement les mercredis de la période scolaire, 121m²
- Les toilettes - utilisation tous les mercredis de la période scolaire ainsi que pendant les mois de juillet et août, 38.5m²



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 16/03/2022

Reçu en préfecture le 16/03/2022

Affiché le

ID : 028-200069953-20220315-22_03_10_02-DE



Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux pour les activités périscolaires et extrascolaires sur la commune de Hanches

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec Monsieur le Maire de Hanches

Fait à Epernon, le 15 mars 2022

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 10 mars 2022

n° 22_03_10_03

Objet de la délibération :

**Convention d'occupation
de locaux de l'école
élémentaire avec la
commune de Hanches**

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation :

04 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Epernon, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :

Stéphane LEMOINE, François BELHOMME, Annie CAMUEL, Yves MARIE, Gérald COIN, Gérard WEYMEELS, Daniel MORIN, Ann GRÖNBORG, Arnaud BREUIL, Jean-Luc DUCERF

Absents excusés : Philippe AUFFRAY, Michel DARRIVERE, Jean-Pierre RUAUT

En visio : Jocelyne PETIT, Éric SÉGARD Anne BRACCO

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise un accueil de loisirs situé dans les locaux scolaires de Hanches.

Les enfants sont accueillis tous les jours scolarisés de 7h15 à 8h35 et 16h30 à 19h, dans les locaux suivants, appartenant à la commune de Hanches :

- Le bâtiment préfabriqué de l'école, utilisation périscolaire, matins et soirs, 53m2
- Les salles BCD 2et 3, la salle d'informatique et les toilettes attenantes, matins et soirs, 121m2
- Les toilettes, matins et soirs, 38.5m2

Les salles de classe de l'école élémentaire pour les séances d'accompagnement scolaire le soir de 16h30 à 18h30. :

- Salle « des Maitres », 68 m2
- Salle d'informatique, 31m2
- Salle de classe n°2, 54 m2, uniquement les jeudis soir.
- Cour de récréation, plateau sportif et préau couvert de l'école : 3105 m2

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux pour les activités périscolaires et extrascolaires sur la commune de Hanches

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec Monsieur le Maire de Hanches

Fait à Epernon, le 15 mars 2022

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 10 mars 2022

n° 22_03_10_04

Objet de la délibération :
**Convention d'occupation
de locaux de l'école
maternelle avec la
commune de Hanches**

Nombre de membres :
En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 13

Date de la convocation :
04 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Epernon, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau : Stéphane LEMOINE, François BELHOMME, Annie CAMUEL, Yves MARIE, Gérald COIN, Gérard WEYMEELS, Daniel MORIN, Ann GRÖNBORG, Arnaud BREUIL, Jean-Luc DUCERF

Absents excusés : Philippe AUFFRAY, Michel DARRIVERE, Jean-Pierre RUAUT

En visio : Jocelyne PETIT, Éric SÉGARD Anne BRACCO

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise un accueil de loisirs situé dans les locaux scolaires de Hanches.

Les enfants sont accueillis tous les jours scolarisés de 7h15 à 8h35 et 16h30 à 19h, dans les locaux suivants, appartenant à la commune de Hanches :

- Salle d'activité de l'école maternelle (dite « salle de motricité »), utilisation périscolaire uniquement le soir de 16h30 à 18h, 124 m²
- Cours de récréation de l'école maternelle, 1475 m²

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux pour les activités périscolaires et extrascolaires sur la commune de Hanches

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec Monsieur le Maire de Hanches

Fait à Epernon, le 15 mars 2022

Le Président,

Stéphane LEMOINE

